

# Permis d'aménager

Vérifiez ce que la réglementation vous autorise à faire.

[Formulaire](#) ↗

**Délais à partir du moment où le dossier est complet :**

- > 3 mois ;
- > 1 mois supplémentaire si projet situé en Site Patrimonial Remarquable ou si consultation de services extérieurs.

**Pièces nécessaires :**

- > un plan de situation du terrain ;
- > une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu ;
- > un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords ;
- > un plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions.

**Le dossier devra être déposé en 6 exemplaires minimum. Des exemplaires supplémentaires pourront être demandés.**

**Des PIÈCES COMPLÉMENTAIRES peuvent être demandées selon la nature ou la situation du projet.**

**HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**

Esplanade Louis Bayeurte  
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**